

Luxembourg, le 16 juin 2026

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général. (7147BLE)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(18 mai 2026)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de fixer les grilles horaires des classes de l'enseignement secondaire général (ci-après « ESG ») à partir de la rentrée 2026/2027.

En bref

- La Chambre de Commerce prend note des changements prévus par le Projet.
- Elle salue les efforts entrepris pour favoriser les compétences liées à l'entrepreneuriat.
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

Considérations générales

Le Projet a pour objet de mettre en place plusieurs modifications par rapport au règlement grand-ducal du 18 juillet 2025 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que des disciplines fondamentales des classes de l'ESG.

En premier lieu, sur base du programme gouvernemental qui vise la promotion des activités physiques, de la motricité, de la créativité et de l'interaction sociale entre les jeunes, toutes les classes de 5^e de l'ESG vont bénéficier de trois leçons d'éducation physique par semaine, tels que c'est déjà le cas pour les classes de 7^e et 6^e de l'ESG.

Deuxièmement, deux nouvelles sections dans la division administrative et commerciale poursuivent leur développement. Dès la rentrée scolaire 2026/2027, des classes de 1^{ère} viendront

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

compléter l'offre existante, en s'ajoutant aux classes de 2^e déjà ouvertes l'an dernier dans la section de l'ESG à l'Ecole de Commerce et de Gestion – School of Business and Management. La première section « data literacy » est une spécialisation de 2^e et 1^{ère} qui dote les élèves des compétences essentielles pour évoluer dans un monde marqué par la croissance exponentielle de données numériques. La deuxième section, intitulée « affaires économiques », met l'accent sur les concepts de l'économie, des affaires, de la comptabilité, des compétences entrepreneuriales et de la création d'entreprise. La section vise à proposer également des ateliers pratiques, des conférences d'entrepreneurs locaux et des projets concrets. Une attention particulière est portée aux activités entrepreneuriales, qui valorisent les contenus des cours d'« économie de gestion » et de « comptabilité » en les abordant de manière interdisciplinaire et en les reliant concrètement aux réalités de la création et de la gestion d'entreprise.

Le troisième changement visé par le Projet prévoit la poursuite de la section « production musicale » dans la division artistique. Ainsi, dans la continuité de la 4GPM, une classe de 3GPM sera proposée à partir de la rentrée 2026/2027. Lors du parcours de cette section, les élèves apprennent à enregistrer de la musique et des concerts en live, à connaître les diverses institutions, les professions ainsi que les informations essentielles des secteurs de la musique et de la culture. Dans cette optique, le nombre de leçons de mathématiques a été ajusté et une nouvelle discipline, la « physique appliquée », a été introduite. Celle-ci propose des contenus spécifiquement adaptés aux besoins liés à la production et à l'enregistrement de musique. A l'avenir, la section sera étendue avec l'ouverture des classes de 2^e et de 1^{ère} dans lesquelles la discipline « organisation et gestion d'activité », qui vise à préparer les élèves à leurs futures activités professionnelles, sera ajoutée.

Les points 4 et 5 du Projet prévoient une adaptation des grilles horaires. Plus précisément, d'une part, il s'agit d'ajuster les grilles des classes de 4^e à 2^e de la section « sciences de la santé ». D'autre part, dans le cadre de la cinquième modification, le Projet vise à adapter les grilles horaires des classes inférieures de l'ESG ainsi que celles de la voie de préparation du Lycée Ermesinde. Dorénavant, la discipline « Vie et société » est associée à la discipline « art et société ». Après une phase d'adaptation, il est prévu d'étendre cette combinaison à l'ensemble des classes inférieures. Le nombre de leçons consacrées à la discipline a été augmenté et deux langues sont désormais proposées dans le groupe à options de 4^e langue : le latin et le chinois, afin de compléter l'offre scolaire.

En tant que sixième changement, le Projet vise à poursuivre des variantes linguistiques francophones. Dès la rentrée 2026/2027, une variante francophone de la section « marketing médias et communication » sera proposée en classe de 1^{ère} dans la continuité de la classe de 2^e. Pour les sections « sciences sociales » et « sciences naturelles », une variante francophone sera également proposée dans la continuité des classes de 3^e.

Le Projet prévoit, en outre, la modification des disciplines fondamentales en section « arts et communication visuelle ». L'allemand et le français ne seront plus considérées comme disciplines fondamentales dans les classes de 4^e et 3^e dès la rentrée 2026/2027.

Le huitième changement prévoit des modifications des disciplines en section « formation de l'éducateur » et l'ajout de variantes de linguistiques francophones. Concrètement, une discipline combinée « sociologie et histoire » a été créée. Elle propose une approche plus critique du cours d'histoire, en l'ancrant dans des problématiques contemporaines et en enrichissant la réflexion personnelle. L'objectif est de préparer le futur personnel éducatif aux questions auxquelles il pourrait être confronté dans sa pratique professionnelle.

Toujours dans l'optique de la formation de l'éducateur, le Projet prévoit d'apporter des modifications à la « formation de l'éducateur en alternance » de l'Ecole nationale pour adultes. En vue d'harmoniser la répartition des disciplines entre les différents semestres de la formation, les disciplines « travail personnel encadré », « mathématiques appliquées » et « biologie » ont été apportées par le Projet.

Parmi les dernières modifications prévues par le Projet figurent la suppression en section « des professions de santé et des professions sociales » de l'Ecole nationale pour adultes, la modification des remarques concernant les travaux pratiques en section « ingénierie » et la continuation de la nouvelle section « technologie, sport et santé » en proposant une classe de 1GT2 dans la division technique générale.

La Chambre de Commerce prend note des modifications apportées par le Projet.

Elle n'a pas d'observations particulières à formuler, mais tient à saluer les efforts menés pour favoriser les compétences liées à l'entrepreneuriat dans la division administrative et commerciale dans l'ESG.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

BLE/GES